

FILIÈRE ANIMATION



Avis d'ouverture

Le Service Mutualisé des Concours et Examens Professionnels(*) organise,
pour la région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2023

LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE, INTERNE SPECIAL ET 3^{ème} CONCOURS D'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL (CATEGORIE B)

CONDITIONS D'ACCES

Concours externe : ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV) délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Concours interne :

a) Un concours interne sur épreuves ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

b) Un concours interne spécial sur épreuves : ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

3^{ème} concours : ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

POSTES				CDG ORGANISATEUR	LIEU DES EPREUVES
Externe	Interne	Interne spécial	3 ^{ème} concours		
18	20	3	5	CDG de la Gironde Immeuble HORIOPOLIS 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 33049 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 56 11 94 30 www.cdg33.fr	Bordeaux ou, le cas échéant, dans sa proche banlieue et dans le département de la Charente

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE
Mardi 7 mars 2023	Mercredi 12 avril 2023	Jeudi 20 avril 2023	Jeudi 21 septembre 2023

(*) Service mutualisé concours et examens professionnels (SMCE) : 8 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine mutualisent, depuis le 1^{er} janvier 2021 l'organisation de leurs concours et examens professionnels (centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne). Ce service mutualisé est porté par le Centre de Gestion de la Gironde

Attention :

La préinscription en ligne sera accessible :

- sur le site internet du centre de gestion organisateur
- ou directement par l'intermédiaire du portail national «concours-territorial.fr»

Les candidats pourront y saisir leurs données pour ainsi effectuer leur pré-inscription selon les dates et heures mentionnées ci-dessus. Cette préinscription génèrera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé uniquement accessible ensuite sur le site du centre de gestion organisateur.